

Loi fédérale de santé et article constitutionnel: une solution audacieuse pour soigner le système de santé

Prof. Arnaud Perrier, Président de l'ASSM

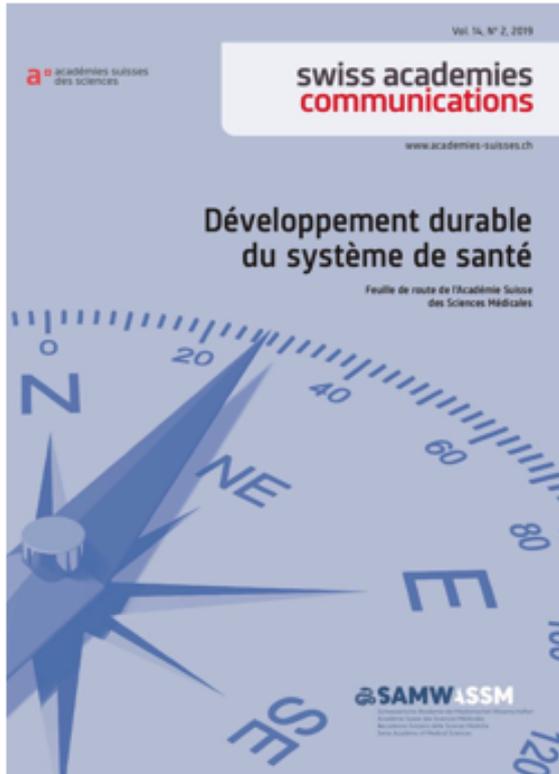
Conférence des membres du PS60+,
Vendredi 13 juin 2025, Berne

L'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM)

- *anticipe les développements de la médecine et leurs répercussions sur les individus et la société.*
- *examine les questions éthiques qui se posent dans le contexte médical.*
- *encourage la relève scientifique.*
- *œuvre en faveur de la science.*
- *met son expertise au service de la politique et de la société.*
- *est membre des Académies suisses des sciences.*

- «Pour la **science**, pour la médecine pour la société»
- Fondation fondée en 1943
- membre des Académies suisses des sciences
- financement
 - 2/3 message FRI
 - 1/3 fondations privées et legs

2019



2022



→ asm.ch/publications



- Coûts très élevés
- Manque de coordination des soins
- Manque de considération de la durabilité/One-Health
- Répartition inégale de l'offre (géographie, spécialités)
- Gestion administrative lourde
- Surmédicalisation
- Financement complexe
- Reste à charge élevé
- Absence de cohérence
- Numérisation insuffisante
- ...

Nécessité d'une loi fédérale sur la santé

Mise en place en 2022 d'un groupe de réflexion accompagnant un mandat conclu par l'ASSM avec *unisanté* Lausanne (Prof. Stéphanie Monod) pour en définir les contours (**contenu**) et les moyens d'y parvenir (**procédure**).

Travail scientifique d'Unisanté



Prise de position de l'ASSM



Schweizerische Akademie der Medizinischen Wissenschaften
Académie Suisse des Sciences Médicales
Accademia Svizzera delle Scienze Mediche
Swiss Academy of Medical Sciences

Pour une loi fédérale sur la santé

Prise de position de l'ASSM

Constat

Notre système de santé est depuis plusieurs années en crise. Que ce soit au Parlement ou devant le peuple, plusieurs tentatives pour le réformer ont échoué, en raison d'une coalition d'intérêts particuliers ou de la crainte d'un interventionnisme excessif de l'Etat fédéral. La pandémie de Covid-19 a toutefois mis en lumière la nécessité d'une coordination au niveau national, ce qui a pu être réalisé grâce à la loi sur les épidémies, conférant une compétence d'exception au Conseil fédéral, et sans laquelle le virus aurait entraîné la Suisse dans une situation totalement chaotique.

Des sondages montrent que la population reste très satisfaite de la couverture sanitaire. Toutefois, il manque des indicateurs de qualité permettant de mesurer l'expérience du ou de la patient.e et les résultats de santé rapportés par le ou la patient.e. En outre, malgré l'injection de montants considérables par les pouvoirs publics, les primes d'assurance-maladie et la participation aux coûts deviennent progressivement insupportables pour la population. Cette situation se reflète dans le «Baromètre des préoccupations» du Crédit suisse. En 2023, les coûts de la santé et la hausse des primes d'assurance-maladie y figuraient en tête de liste.¹ Le manque de main d'œuvre qualifiée dans le domaine de la santé est également un objet de préoccupation.

Par ailleurs, plus l'Etat doit investir de fonds dans le système de santé, moins il en dispose pour d'autres domaines. Des restrictions imposées dans les domaines de l'éducation, du social ou de l'environnement, par exemple, peuvent à long terme entraîner une dégradation de l'état de santé de la population.²

En juin 2024, une initiative en faveur de l'allègement des primes et une autre pour un frein aux coûts seront soumises au vote populaire. L'évolution des coûts ne constitue toutefois qu'un élément. Ce n'est qu'en améliorant l'efficacité et la qualité de l'ensemble du système qu'il sera possible de maîtriser les coûts, d'éviter une charge financière inacceptable pour la population et de garantir la couverture sanitaire à long terme. Pour opérer une vraie réforme, nous devons changer notre façon de concevoir la santé et revoir l'organisation et la gestion du système. Comme prémisses de cette démarche, l'ASSM propose un changement de paradigme et l'ajout d'un article à la Constitution, suivis par l'élaboration d'une loi fédérale sur la santé.

Contexte

Une des faiblesses du système de santé actuel est que son pilotage par le Conseil fédéral et le Parlement repose essentiellement sur la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), et que cette loi attribue trop de compétences aux cantons, par exemple la planification hospitalière. Or, les objectifs d'une politique nationale de santé vont bien au-delà des buts poursuivis par une

- Politique de santé
- One Health
- Santé dans toutes les politiques
- Clarification des compétences entre Confédération et cantons

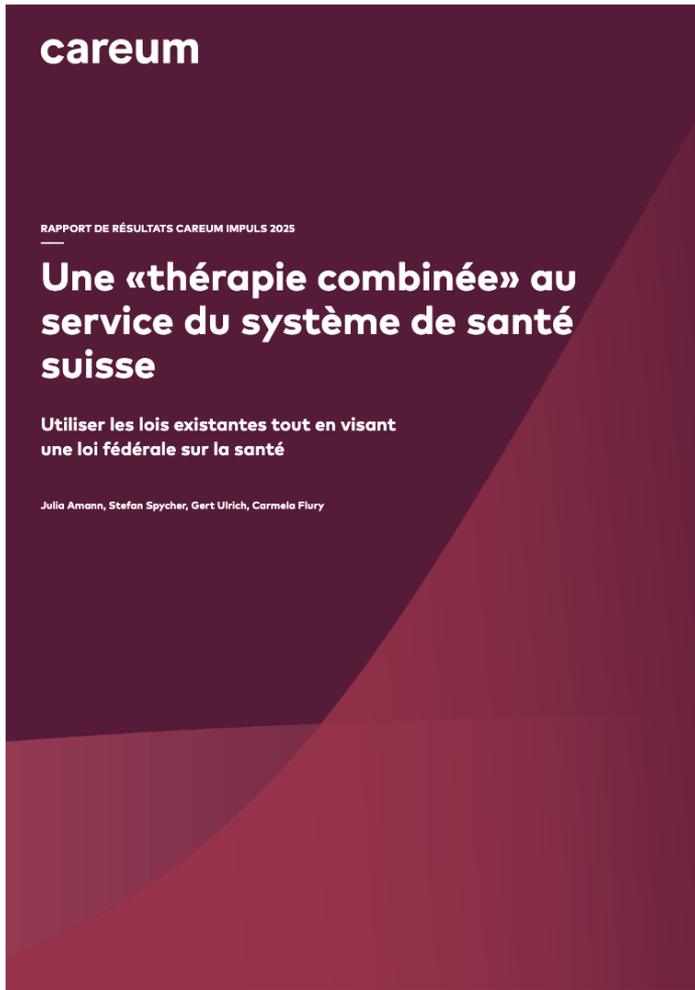
Proposition d'article constitutionnel

Art. 116a Politique de santé

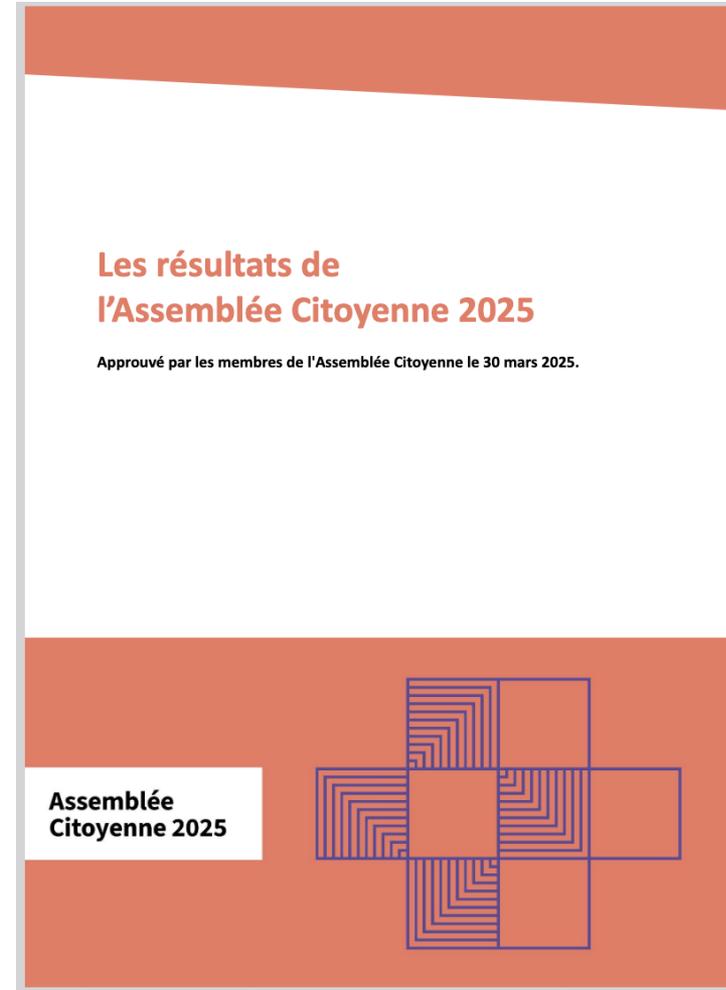
- ¹ La Confédération et les cantons reconnaissent l'interdépendance de la santé des êtres humains, des animaux et de l'environnement et s'engagent à promouvoir une approche intégrée de la santé dans les limites de leurs compétences respectives.
- ² La Confédération fixe les principes applicables à la politique de santé et coordonne les efforts des cantons. Elle vise à promouvoir la santé de la population pour garantir un niveau élevé de protection de la santé pour tous.
- ³ La Confédération encourage un système de santé équitable, durable et efficient. Elle légifère sur la collecte et l'utilisation des données destinées à piloter le système de santé.



 assm.ch/loi-federale-sante



janvier 2025



2024-2025

Messages des personnalités politiques rencontrées

- Nouveauté: constats fondés scientifiquement
- Buts poursuivis par le projet sont importants et justes
- Consensus sur le manque de clarté
- Système actuel n'est plus à même de se développer
- Consensus sur les limites de la LAMal (40 révisions en 30 ans)
- Difficulté de réformer le système de santé
- Momentum

Take-home messages

- Analyse scientifique de l'ASSM
- Nécessité d'une loi fédérale sur la santé ancrée dans le Constitution
- Loi fédérale sur la santé complémentaire à la LAMal
- Expertise de l'ASSM à disposition
- Approche politique transpartisane: santé ni de gauche, ni de droite (instruments à disposition)
- Implication indispensable des cantons
- Horizon +/- 10 ans; nécessité de prendre dès aujourd'hui mesures s'inscrivant dans le respect de l'objectif visé

Merci pour votre attention

a.perrier@samw.ch